

# ***SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE***

## ***CGT, CFDT, SUD, et CGT-FO***

---

### **L'indépendance de la statistique publique : un problème de comportement politique, pas de statut des institutions statistiques**

Après les statistiques fausses présentées par la Grèce pour satisfaire aux critères de Maastricht et les questions que pose Bruxelles sur la dette de l'Italie, l'éditorial du Monde du 9 décembre « Statistiques et confiance » pose la nécessité de garantir des « statistiques irréfutables » et interroge sur « l'indépendance vis à vis des pressions politiques ».

Les instituts statistiques des États membres (ou tout autre organisme public responsable de la production des agrégats de la Comptabilité Nationale) doivent traiter d'un monde économique réel complexe, en évolution permanente et expliciter les choix qu'ils opèrent pour le quantifier. La Commission européenne, par son organisme statistique Eurostat, doit pouvoir réagir à ces choix multiples et permanents, au vu de la méthodologie du Système Européen des Comptes agréé par l'Union européenne.

La première exigence est que la transparence méthodologique soit assurée et que les institutions responsables de la Comptabilité Nationale dans les États membres aient l'indépendance nécessaire à cette transparence. Cette exigence doit aussi s'adresser à l'institution statistique européenne.

Il est étonnant que le débat se porte aujourd'hui sur les moyens de contrôle du travail des instituts de statistiques par Eurostat, alors que c'est le comportement des autorités politiques qui devrait être le premier en cause. Est-il normal qu'elles fassent pression sur la statistique publique ? Une statistique indépendante est un outil de la démocratie politique. Si cette indépendance est contestée par les autorités politiques, c'est d'abord sur le fonctionnement de la démocratie politique qu'il faut s'interroger.

Partir d'une réforme du statut des institutions statistiques est à l'évidence dangereux, surtout avec le présupposé « d'un modèle unique pour toutes les situations ». Un système statistique public inséré dans les systèmes d'information économique et sociale des États membres de l'UE, est un atout. Il est mieux à même de collecter une information riche et de qualité et se trouve dans une meilleure position pour produire de bons indicateurs. Un organisme extérieur aux systèmes publics d'information peut avoir beaucoup plus de difficultés à rassembler et à traiter l'information pertinente.

Pouvoir traiter séparément le statut des institutions statistiques de la question de leur indépendance vis à vis du pouvoir politique est l'honneur d'une société démocratique. En France, les personnels travaillant dans les institutions statistiques, les hauts fonctionnaires responsables de ces institutions, les acteurs économiques et sociaux, les médias et la classe politique partagent la responsabilité de garantir les conditions de l'indépendance des travaux statistiques. L'attachement à la démocratie de tous ces acteurs se reflète dans la façon dont au jour le jour chacun d'entre eux agit dans ce sens.

La tentation de pressions sur la statistique publique existe en France, sur l'INSEE comme sur les services statistiques des ministères. L'expérience montre que l'indépendance de la statistique publique a été défendue avec succès sans que le statut de ces institutions ait été un enjeu pour cela. Il serait sain qu'il puisse en rester ainsi.

Le 13 décembre 2004